

Pourquoi un mode d'emploi au plan vélo ?



Chers amis du vélo,

Le 14 septembre 2018, le Premier ministre, Edouard Philippe, accompagné du ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, et de la ministre en charge des Transports, Elisabeth Borne, a dévoilé les grandes lignes du plan vélo. Ce dernier était très attendu par les ONG, les collectivités, les entreprises et la société civile. L'essentiel des attentes ont été satisfaites, ce plan national étant le premier plan vélo français réellement crédible. L'Etat sortait enfin de la simple incantation en donnant l'exemple : en créant un fonds national vélo, en rendant obligatoire le forfait mobilité vélo pour les fonctionnaires, en systématisant le marquage des vélos et en généralisant l'apprentissage de la mobilité vélo avant l'entrée au collège.

L'annonce de ce plan est une étape cruciale, mais n'est en rien un aboutissement en soit. Pour construire le « système vélo » qu'attendent les citoyennes et les citoyens pour passer à l'acte et pédaler, chaque acteur doit mettre la bonne pièce du puzzle au bon moment, comme l'illustre la couverture de notre brochure.

Si la difficulté est que cela ne fonctionnera que si chacune et chacun « prend sa part », la bonne nouvelle, c'est que chaque acteur sera gagnant. En effet, de manière assez surprenante, la bicyclette est un sujet qui frappe par son côté transverse à tous égards.

Transversalité des enjeux, pour commencer. Une fois évoquée l'inclusivité - le vélo rend service quel que soit l'âge, le genre ou le niveau de revenu - on peut énumérer longtemps ses autres bénéfices : qualité de vie retrouvée, emploi local, prévention primaire pour répondre aux défis de santé publique, qualité de l'air, réduction du bruit, réduction des arrêts maladies, neutralité climat, reconquête des centres des villes moyennes, pansement des maux dus à la périurbanisation, attractivité des transports en commun en milieu moins dense, désaturation de ces derniers en milieu dense.

Ensuite vient la transversalité des actions à mener pour obtenir les bénéfices listés plus hauts : mise en place d'infrastructures sécurisées - de circulation comme de stationnement -, mais également des services sur mesure - conseil, apprentissage, location, réparation -, et enfin fiscalité.

Enfin arrive la transversalité incroyable des acteurs pour mettre en œuvre la transition cyclable. « On ne peut pas tout attendre de l'Etat », nous répondent souvent nos interlocuteurs dans les ministères. Effectivement, le rôle des collectivités est essentiel, tout comme celui des bailleurs ou encore des établissements scolaires, grâce aux leviers mis en place par le gouvernement. Mais les parlementaires, les employeurs, les professionnels du cycle et les citoyens ont aussi un rôle essentiel à jouer.

Un peu perdu ? Ce guide est justement là pour aider à la compréhension du « qui fait quoi », un mode d'emploi pratique des mesures du plan vélo. J'en suis convaincu, ensemble nous allons construire un système vélo robuste et efficace !

Olivier Schneider,

Président de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)



Vers un système vélo efficace et financé



Ingénierie Schéma local vélo Etudes
APPEL À PROJETS : DÉCEMBRE 2018

DSIL Pistes cyclables, services vélo, gares...

FONDS NATIONAL MOBILITÉS ACTIVES
 50 millions € / an pendant 7 ans

AXES STRUCTURANTS POINTS NOIRS

ÉTAT (France map) / **Préfets de Région** (Region map)
 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
 100 millions € / an pour les projets vélo et les plateformes de mobilité

APPEL À PROJETS « VÉLO ET TERRITOIRES »
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Études et services vélo pour collectivités < 250 000 habitants

Qui finance quoi ?

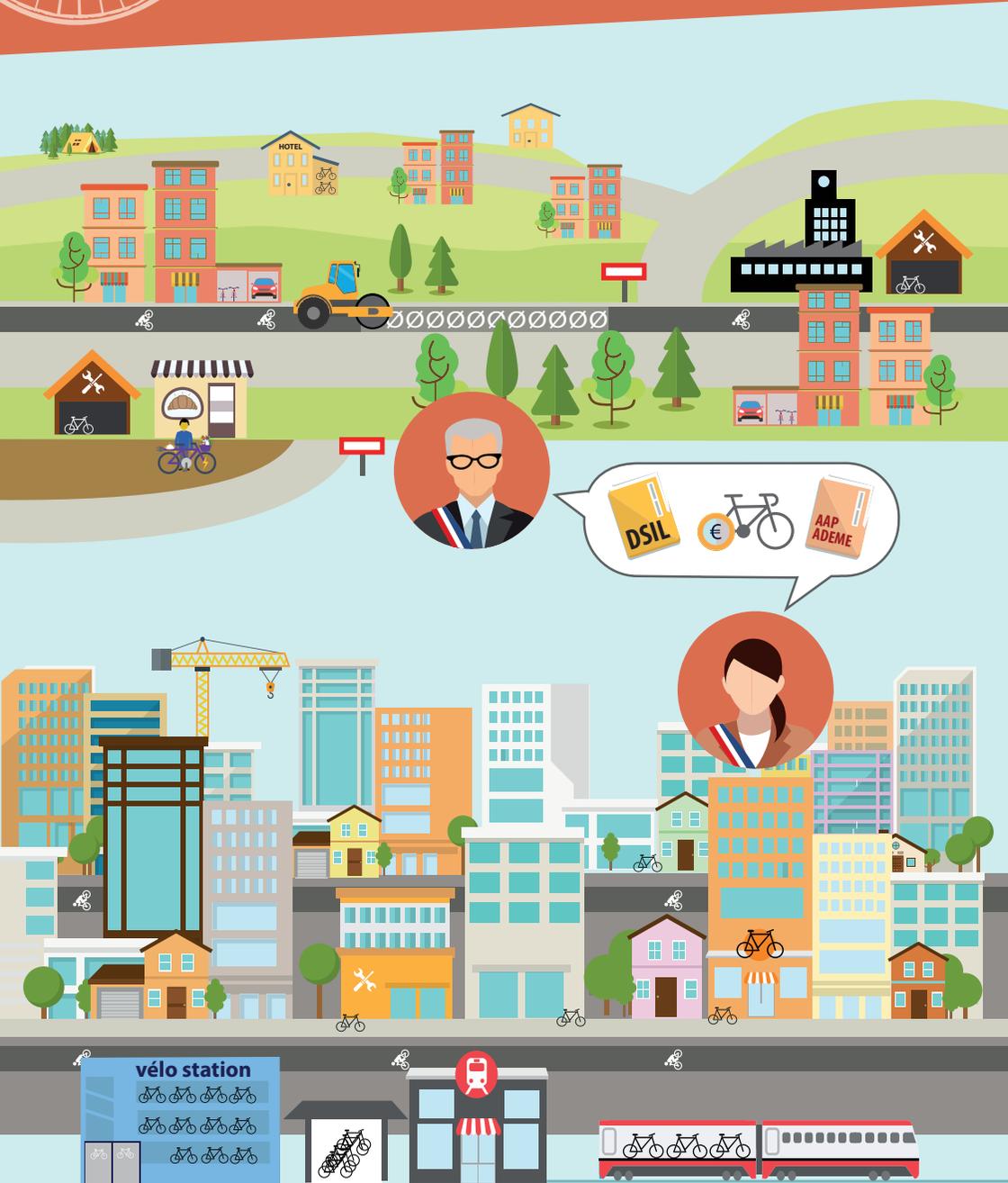
alveole APPRENTISSAGE ET LOCAL VÉLO POUR OFFRIR UNE LIBERTÉ DE DÉPLACEMENT DURABLE EN ÉNERGIE
 - STATIONNEMENT - APPRENTISSAGE

PROGRAMME CEE ALVÉOLE
FUB le vélo au quotidien

Les CEE financent à 60%

VILLE VÉLO

Je suis une collectivité



J'implique les usagers ou les associations locales

Je me rapproche des usagers cyclistes ou des associations vélo membres de la FUB pour co-construire le plan local vélo (coordonnées disponibles sur www.fub.fr/membres). Je soutiens les projets associatifs de service de marquage de vélos contre le vol (financement, des actions de sensibilisation contre le vol...). Voir p. 18-19.

Je prépare mon plan local et planifie mes services vélo avec l'aide de l'ADEME

L'appel à projets « Vélo et territoires », opéré par l'ADEME, a pour objectif d'accompagner les territoires de moins de 250 000 habitants pour leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du fonds vélo. Il permet de financer des études, des services vélo et des campagnes de communication.

Je mets à contribution le fonds national vélo

D'un montant de 350 millions d'euros sur sept ans, le fonds vélo a pour objectif de co-financer la résorption des « coupures » (points noirs) et l'aménagement d'axes structurants.

J'aménage les abords des écoles pour accompagner la démarche « savoir rouler »

Les élèves peuvent accéder à leur établissement à vélo et en sécurité : aménagements cyclables, stationnement vélo, Plans de Déplacement Établissement Scolaire, vélobus/pédibus... Voir p. 10-11.

Je décide de faire appel à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Une partie des fonds (100 millions d'euros par an) de la DSIL sont consacrés aux aménagements vélo. Les subventions sont à solliciter auprès des préfets de région.

J'impulse la démarche Plan de mobilité avec les employeurs

Obligatoire dans les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site en zone de Plan de déplacement Urbain, je fais en sorte que le vélo soit présent dans les alternatives à la voiture solo. Voir p. 12-13.

J'anime une politique d'inclusion avec les bailleurs sociaux

Grâce à la mobilisation de fonds dédiés et d'un réseau de partenaires. Voir p. 12-13.

Qui contacter ?

Animer une politique provélo avec les bailleurs sociaux de mon territoire : Clémence Pascal - c.pascal@fub.fr - 03 88 75 71 90

Répondre à l'appel à projets « Vélo et territoires » : <https://appelsaprojets.ademe.fr/>. Contact : Elodie Trauchessec - AAPVELO@ademe.fr

Financer vos projets de mobilité durable. Accompagnement et conseil : ROZO - mobilite@rozo.fr - 01 42 49 76 76

Déployer un service vélo en location longue durée, étudier un schéma cyclable : Bemobi - 01 75 32 78 19 - contact@bemobi.fr

Je suis parlementaire



Je soutiens la proposition de créer un droit à la mobilité active

La mobilité active est le premier moyen de prévention primaire de la sédentarité, responsable de nombreux décès en France. Il faut inscrire ce droit dans la loi d'orientation des mobilités, c'est l'intérêt général.

Je propose un amendement pour revoir à la hausse le fonds vélo

Bien que ce soit la première fois que l'Etat finance un plan national vélo, le montant de 350 millions d'euros sur sept ans (soit 70 centimes par habitant et par an) est en deçà de la proposition de la FUB (200 millions d'euros par an).

Je propose un amendement pour rendre obligatoire le forfait mobilité durable

Une application immédiate dans les trois fonctions publiques et le cumul avec le remboursement de 50 % des frais de transport en commun sont également indispensables pour atteindre les objectifs de report modal.

Je fais inscrire dans la loi la promesse du Premier ministre de généraliser l'apprentissage de la mobilité à vélo

A l'horizon 2022, la généralisation du dispositif permettra aux jeunes rentrant en 6^e de maîtriser la pratique du vélo en autonomie et en sécurité. Il faut l'inscrire dans la loi.

Je contribue à re-créer un bonus VAE, cumulable avec toute aide locale et/ou de l'employeur

Notamment par le biais des Certificats d'économie d'énergie (CEE), grâce à une TVA réduite ou par l'usage des fonds du Malus automobile pour l'achat de VAE.

Je contribue à transcrire dans le droit français l'obligation de transport de vélos dans les trains

Sans cette obligation et un stationnement important dans les gares et pôles d'échanges multimodaux, le vélo dans les territoires péri-urbains et ruraux ne sera pas crédible.

Je propose des amendements pour lutter contre le vol

Dans l'objectif de financer l'obligation de marquage des vélos et de rendre cette opération très simple pour le cycliste.

Qui contacter ?

Pour échanger sur les propositions de la FUB permettant d'augmenter significativement la part du vélo dans les déplacements quotidiens, vous pouvez contacter Olivier Schneider, président de la FUB : o.schneider@fub.fr, ou visiter le site www.parlons-velo.fr

Le Plan vélo et la LOM rendent le marquage de vélos neufs obligatoire. Pour en savoir plus : Sophie Hering - s.hering@fub.fr - 03 88 75 71 90 - www.bicycode.org

Je suis employeur



Les salariés cyclistes sont plus productifs, épanouis, et ils ont 15 % d'arrêts maladie en moins. Par ailleurs, ils me permettent des économies sur les places de stationnement.

Je propose le versement du forfait mobilité durable à mes salariés

Il va remplacer l'indemnité kilométrique vélo en place depuis le 13 février 2016 et contribue aux frais de déplacement domicile-travail à vélo des salariés sur une base forfaitaire jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales. Il est bien sûr possible d'aller au delà de ce montant.

Je prends en compte le vélo dans mon plan de mobilité

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose à toute entreprise, dans le périmètre d'un Plan de déplacements urbains (PDU) et regroupant au moins 100 salariés sur un même site, d'élaborer un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, dont le vélo.

Je lutte contre le vol de vélos

Je sollicite des opérateurs de marquage agréés pour marquer les vélos de mes collaborateurs et les conseiller sur l'achat de bons antivols. J'installe un local vélo sécurisé avec un système de rangement permettant d'attacher le cadre et une roue à l'aide d'un antivol en U.

Je dialogue avec les élus sur les aménagements cyclables à réaliser

Je demande à mes élus locaux des aménagements cyclables sécurisés pour desservir mon entreprise et ainsi favoriser l'usage du vélo sur les déplacements domicile-travail de mes salariés. Voir p.6-7.

Je parle de la pratique du vélo avec les représentants syndicaux

Je communique sur les bienfaits du vélo et ses impacts positifs sur la santé, sécurité et conditions de travail.

Qui contacter ?

- Mettre en place un plan de mobilité dans mon entreprise : guide ADEME-Réseau Action Climat-France « Un plan de mobilité dans mon entreprise » téléchargeable sur www.fub.fr/plan-mobilite
- Installer un local à vélo sécurisé : guide FUB « Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux » téléchargeable sur www.fub.fr/stationnement
- Le Plan vélo et la LOM rendent le marquage de vélos neufs obligatoire. Pour en savoir plus : Sophie Hering - s.hering@fub.fr - 03 88 75 71 90 - www.bicycode.org
- Déployer un service de vélos partagés pour les déplacements de mes collaborateurs : Bemobi - 01 75 32 78 19 - contact@bemobi.fr

Je suis bailleur social



Je mets à disposition des locataires du stationnement vélo

Les locataires ont besoin de stationner leur vélo en sécurité et de bénéficier de conseils pour faire marquer et bien attacher leurs vélos. En effet, 90 % des répondants au Baromètre des villes cyclables estiment que les vols de vélo sont fréquents et craignent pour la sécurité de leur véhicule. Sans stationnement dédié, la pratique du vélo ne peut progresser.

J'accompagne les locataires dans la prise en main du vélo

Je sollicite les associations FUB et les ateliers d'auto-réparation de mon territoire pour accompagner les locataires vers une mobilité autonome.

Je fais financer du stationnement vélo grâce aux CEE et au programme ALVEOLE 2

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) me permettent de financer la construction d'abri-vélo, de (re)mettre en selle des locataires et de proposer des ateliers d'auto-réparation au pied des immeubles.

Je donne les vélos abandonnés à une association locale

Beaucoup de locaux vélos sont inutilisés car encombrés de vélos épaves abandonnés par leurs propriétaires. Pour désengorger mes locaux vélos, je fais appel à une association membre de la FUB ou de L'Heureux Cyclage : les ateliers d'auto-réparation assurent le réemploi et la revalorisation des vélos en fin de vie, afin d'en faire notamment profiter les ménages modestes.

Qui contacter ?

- Pour connaître les associations FUB de mon territoire : www.fub.fr/membres
- Pour connaître les ateliers d'auto-réparation, je visite le site de L'Heureux Cyclage, le réseau des ateliers participatifs et solidaires : www.heureux-cyclage.org
- Pour découvrir le programme ALVEOLE 2, je visite le site www.fub.fr/alveole ou je contacte Clémence Pascal - 03 88 75 71 90 - c.pascal@fub.fr
- Pour être accompagné sur la démarche des CEE, je sollicite Rozo : mobilite@rozo.fr - 01 42 49 79 76
- Pour installer un local à vélo sécurisé, je consulte le guide de la FUB « Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux » téléchargeable à l'adresse www.fub.fr/stationnement

Je suis professionnel du cycle



Je lutte contre le vol de vélos

Le marquage de vélos va devenir obligatoire. L'obligation reposera sur les vendeurs, avec des solutions de marquage agréées, auprès d'opérateurs agréés.

D'ici 2020, en effet les vélos neufs devront être marqués par les vendeurs de vélos professionnels. Pour les vélos d'occasion, ils devront être marqués en cas de revente par un professionnel, à partir de 2021 (12 mois après les vélos neufs).

Pour répondre à cette obligation, je demande mon référencement comme opérateur de marquage et je procède au marquage systématique de tous les vélos que je vends avec une solution de marquage agréée (BICYCODE®...).

À noter : cela protège aussi mes vélos en stock, avant leur vente.

Je sensibilise mes élus locaux

Un bon réseau cyclable est l'assurance de voir progresser mes ventes de vélos urbains et autres ! Mes élus locaux font le nécessaire parce que je leur parle des

aménagement cyclables à réaliser, de leur influence sur le commerce local, et des pistes de financement (fonds vélo, DSIL...). Voir p. 6-7.

Je rencontre mes parlementaires

Je les sollicite afin que l'ensemble des mesures annoncées dans le plan vélo soient inscrites dans la loi d'orientation des mobilités. Voir p. 8-9.

J'implique les associations locales et la FUB

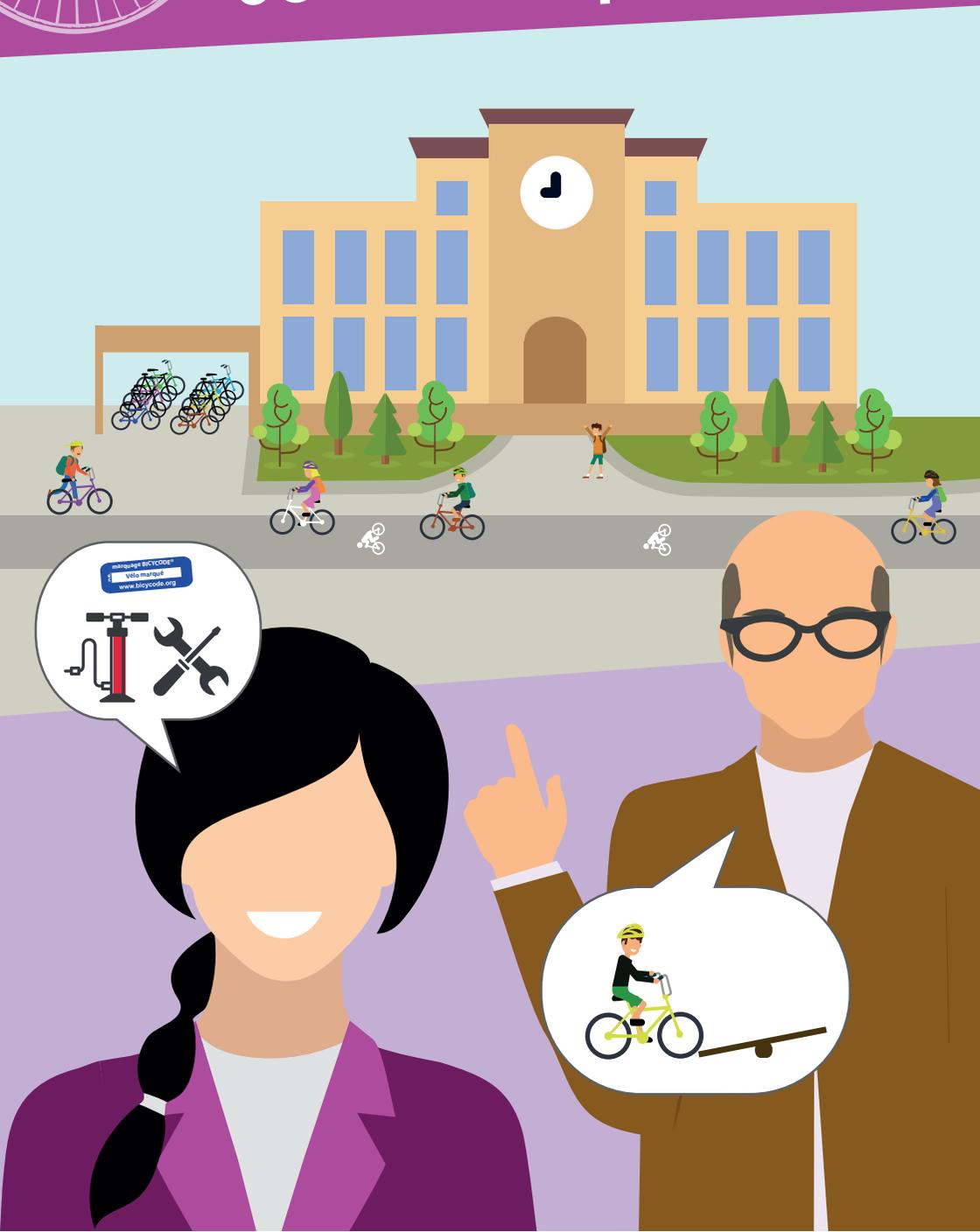
Je relaie les campagnes de l'Etat (semaine européenne de la mobilité, ...) ou de la FUB (« Cyclistes, brillez ! », ...) ou je sollicite la FUB et ses associations locales en cas de demandes précises (régulations européennes, code de la route, etc.). Votre voix compte, vous êtes des acteurs économiques écoutés !

Qui contacter ?

Le Plan vélo et la LOM rendent le marquage de vélos neufs obligatoire et l'obligation reposera sur les vendeurs, avec des solutions de marquage agréées, auprès d'opérateurs agréés.

Pour en savoir plus sur le marquage, je sollicite la FUB : Sophie Hering - s.hering@fub.fr - 03 88 75 71 90 - www.bicycode.org

Je suis responsable d'établissement scolaire



Je mets en oeuvre le dispositif « savoir rouler à vélo »

Avec l'aide des partenaires du dispositif, je permets à tous mes élèves d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité, avant leur entrée au collège.

Je mets en place mon Plan de Déplacement Établissement scolaire

J'améliore les pratiques de mobilité des élèves et de leurs parents avec un plan de mobilité scolaire adapté : mise en place de vélobus / pédibus (ramassage scolaire à vélo ou à pied), fermeture de la rue lors des entrées/sorties de classe.

Je lutte contre le vol de vélos

Je sollicite des opérateurs de marquage agréés pour protéger du vol les vélos des élèves, des enseignants, du personnel administratif ; ces derniers conseillent les cyclistes de mon établissement sur l'achat de bons antivol. J'installe un local vélo

sécurisé avec un système de rangement permettant d'attacher le cadre et une roue à l'aide d'un antivol en U.

Je fais financer du stationnement vélo et des séances de vélo-école pour mon établissement grâce au programme ALVEOLE 2

Je fais financer la mise en place de stationnement vélo sécurisé et adapté (arceaux en U inversé), ainsi que des séances d'apprentissage du vélo (vélo-école - savoir rouler), par exemple grâce au programme ALVEOLE 2 et au dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Je dialogue avec les élus sur les aménagements cyclables à réaliser

Je demande que des aménagements cyclables sécurisés desservent mon établissement scolaire ; lors des entrées/sorties de classe, je demande la fermeture de la rue à la circulation motorisée.

Qui contacter ?

Afin de mettre en oeuvre le « savoir rouler à vélo », je fais appel à une vélo-école membre du réseau de la FUB. Pour connaître leurs coordonnées, rendez-vous sur www.fub.fr/membres ou contactez Nicolas Dubois : n.dubois@fub.fr

Pour découvrir le programme ALVEOLE 2, je visite le site www.fub.fr/alveole ou je contacte Clémence Pascal - 03 88 75 71 90 - c.pascal@fub.fr

Pour être accompagné sur la démarche des CEE, je sollicite Rozo : mobilite@rozo.fr - 01 42 49 79 76

Le Plan vélo et la LOM rendent le marquage de vélos neufs obligatoire. Pour en savoir plus : Sophie Hering - s.hering@fub.fr - www.bicycode.org

Je suis citoyen.ne engagé.e



Je discute avec mes parlementaires

Je les sollicite afin que l'ensemble des mesures annoncées dans le plan vélo soient inscrites dans la loi d'orientation des mobilités. Je peux me baser sur les préconisations locales issues du Baromètre des villes cyclables disponibles sur www.parlons-velo.fr. Voir p. 8-9.

Je sensibilise mes élus locaux

Je leur suggère des priorités dans les aménagements cyclables et leur propose des pistes de financement (fonds vélo, DSIL...). Voir p. 6-7.

Je sensibilise les chefs d'établissements au « savoir rouler »

J'incite les chefs d'établissements scolaires à tout mettre en œuvre pour que les élèves puissent se rendre en sécurité et en autonomie à vélo à l'école. Voir p. 16-17.

Je discute avec les employeurs

Je propose à mon employeur d'instaurer le forfait mobilité durable dans mon entreprise pour contribuer à mes frais de déplacement domicile-travail et je suis vigilant à ce que le vélo soit intégré dans le plan de mobilité de l'entreprise. Voir p. 10-11.

Je lutte contre le vol et le recel de vélos

Qu'ils soient neufs ou d'occasion, je n'achète que des vélos marqués contre le vol. Afin de pouvoir céder ou revendre mon vélo, je le fais marquer auprès d'un opérateur agréé (BICYCODE®...).

Si je suis membre d'une association, je propose un service de marquage de vélos pour lutter contre le vol (obligatoire pour les vélos neufs et d'occasion). Je sollicite le soutien de ma collectivité pour le financement du matériel en échange d'un conventionnement pour des actions locales : marquage scolaires, plans de mobilité, animations locales de sensibilisation, etc.

Qui contacter ?

Pour connaître les associations FUB de mon territoire et adhérer à une association déjà existante : www.fub.fr/membres

Je souhaite monter une association provélo sur mon territoire, je sollicite l'aide de la FUB et de son réseau d'associations. Contact : contact@fub.fr - 03 88 75 71 90

Le Plan vélo et la LOM rendent le marquage de vélos neufs obligatoire. Pour en savoir plus : Sophie Hering - s.hering@fub.fr - 03 88 75 71 90 - www.bicycode.org

Parlons Vélo!



POLLUTION ZÉRO
SOLUTION VÉLO

30



